



**PROCÈS-VERBAL
DU
CONSEIL MUNICIPAL
DE
BRUZ**

Date de convocation : 15/09/2026

Affichage : 16-10-2026

Nombre de Conseillers en exercice :
33

SEANCE DU

L'an deux mille vingt-six, le vingt-et-un septembre à dix-neuf heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, salle du conseil municipal en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-René HOUSSIN, Maire. L'enregistrement audio de la séance est intégralement disponible sur la chaîne You tube et est disponible sur le site de la commune.

PRESENTS	Jean-René HOUSSIN, Sylvie BRIEND, Jean-Patrick DESGUERETS, Emilie VITTER, André LE TULZO, Sylvie LERUSSARD, Gilles Daniel, Laure-Anne DARON, Philippe PAGÈS, Françoise LOTTON, Patrick ROULLÉ, Béatrix HUBERT, Philippe DOHOLLOU, Huguette DALLEMAGNE, Jérôme DE GAYARDON, Lydie ANDRIN, Yves DE MONTZEY, Marie DEMARET, Fabrice JAN, Nathalie LEMOSQUET, Stéphane ROBERT, Catherine HENNINOT, Carol LEOST, Perrine DELVILLE, Thomas DE LA RIVIÈRE, Vincent BENJAMIN, Philippe SALMON, Marie-Pierre DURAND, Marion DIAZ, Bruno DELAUNAY, Jean-Baptiste CHEVÉ, Gaëlle PIERRE et Marion CHEVALIER
ABSENTS EXCUSES	Philippe PAGÈS (pouvoir à André LE TULZO), Lydie ANDRIN (pouvoir à Jérôme DE GAYARDON), Jean-Baptiste CHEVÉ (pouvoir à Marie-Pierre DURAND), Marion CHEVALIER (pouvoir à Gaëlle PIERRE), Marie DEMARET (pouvoir à S. BRIEND), Bruno DELAUNAY (Pouvoir à Philippe SALMON)
ABSENTS	Déport de Mme VITTER pour la délibération n° 26-09-10

ORDRE DU JOUR

26_09	1	A. LE TULZO	FINANCES_NOMINATION DES REPRESENTANTS DES COLLECTIVITES MEMBRE DE L'AGENCE FRANCE LOCALE
26_09	2	A. LE TULZO	FINANCES_DECISION MODIFICATIVE 2 – BUDGET PRINCIPAL
26_09	3	A. LE TULZO	FINANCES_CONVENTION D'ASSISTANCE ET DE SUIVI POUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA TAXE SUR LA PUBLICITE EXTERIEURE – REFPAC / VILLE DE BRUZ
26_09	4	A. LE TULZO	FINANCES_RENOVATION THERMIQUE DE L'HOTEL DE VILLE – MODIFICATION DU MARCHE
26_09	5	J-P. DESGUERETS	AMÉNAGEMENT _ ACQUISITION PARCELLE CI26 RUE EMILE GERNIGON

26_09	6	J-P. DESGUERETS	ALIÉNATION DE CHEMINS RURAUX
26_09	7	J-P. DESGUERETS	ACQUISITION 53 ET 62 RUE CHAMPION DE CICE
26_09	8	J-P. DESGUERETS	AMÉNAGEMENT _ CESSION 12 RUE DES FRESNAIS– ISB
26_09	9	J-P. DESGUERETS	AMÉNAGEMENT_CONVENTION DE MISE A DISPOSITION ET DE PROMESSE DE BAIL_PARCELLE ZH59_IEL
26_09	10	J-P. DESGUERETS	CESSION PLACES DE STATIONNEMENT PARKING PAGNOL_LOTS 144 ET 145
26_09	11	J-P. DESGUERETS	CESSION PLACES DE STATIONNEMENT PARKING PAGNOL_LOT 157
26_09	12	J-P. DESGUERETS	AMÉNAGEMENT_ PRISE EN CHARGE DE LA DEPENSE_REPARATION ASCENSEUR
26_09	13	F. LOTTON	ÉDUCATION_ ÉCOLE DE MUSIQUE SIM RIVE SUD - CRÈCHE MUNICIPALE_CONVENTION DE PARTENARIAT 2026-2027
26_09	14	F. LOTTON	ÉDUCATION_PARTICIPATION DE LA VILLE AUX FRAIS DE SCOLARISATION D'UN ENFANT BRUZOIS SCOLARISÉ EN ULIS À L'ÉCOLE DE BRÉAL-SOUS-MONTFORT – ANNÉE SCOLAIRE 2025-2026
26_09	15	F. LOTTON	ÉDUCATION_PROGRAMME LAIT ET FRUITS A L'ÉCOLE- 2026-2027
26_09	16	L-A. DARON	ANIMATION - TARIFS MARCHÉ DE NOËL 2026
26_09	17	L-A. DARON	SPORT - DEMANDE DE SUBVENTION_ FÉDÉRATION FRANCAISE DE FOOTBALL_ CHANGEMENT DE SOL SPORTIF_FUTSAL KER LANN
26_09	18	L-A. DARON	SPORT - DEMANDE DE SUBVENTION_ FÉDÉRATION FRANCAISE DE FOOTBALL_ CHANGEMENT DE L'ÉCLAIRAGE SPORTIF_ KER LANN
26_09	19	L-A. DARON	SPORT - DEMANDE DE SUBVENTION_ FÉDÉRATION FRANCAISE DE BADMINTON_ RÉNOVATION ÉQUIPEMENTS COUVERTS_ KER LANN

26_09	20	L-A. DARON	SPORT - DEMANDE DE SUBVENTION_ FÉDÉRATION FRANCAISE DE FOOTBALL_ CONSTRUCTION D'UN FOYER À PROXIMITÉ DU TERRAIN SYNTHÉTIQUE DE FOOTBALL
26_09	21	S. BRIEND	PERSONNEL_ DEBAT OBLIGATOIRE RELATIF A LA PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE
26_09	22	S. BRIEND	PERSONNEL_ SUPPRESSIONS ET CREATIONS DE POSTES ET MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

MONSIEUR LE MAIRE ouvre la séance du Conseil municipal en souhaitant la bienvenue aux membres du conseil réunis à nouveau en salle du Conseil à l'Hôtel de Ville et rappelle que ces réunions ne s'y étaient pas déroulées depuis octobre-novembre 2025.

MONSIEUR LE MAIRE constate les absents et informe des pouvoirs attribués.

MONSIEUR VINCENT BENJAMIN est désigné secrétaire de séance.

MONSIEUR LE MAIRE demande s'il y a des questions particulières, des remarques ou des observations concernant le procès-verbal du Conseil municipal du 3 juillet 2026 et donne la parole à Jean-Patrick DESGUERETS.

Jean-Patrick DESGUERETS :

Bonsoir à tous, Monsieur le Maire le maire, je souhaite revenir sur la délibération numéro 14 du dernier conseil et notamment l'intervention de Monsieur SALMON. Monsieur SALMON, lors de ce précédent conseil, vous avez longuement dénoncé ce que vous avez qualifié de braderie, notamment lors de la délibération qui portait sur la régularisation des emprises foncières au niveau du Golf. Vous avez développé des calculs pour expliquer ce que la commune aurait, selon vous, pu gagner en expliquant un tarif supérieur. Donc chacun est libre de ses hypothèses, mais le tarif retenu, on doit le rappeler, correspondait aux recommandations des services de l'État. On peut rappeler aussi que lors de la commission préparatoire où ce dossier a été présenté et où vous étiez présent, aucune remarque, aucune objection, aucune démonstration n'ont été formulées alors que vous connaissiez ce dossier. Moi, je m'interroge sur cette posture. Était-ce la recherche d'une tribune politique ou d'une surprenante amnésie politique ou d'une forme de malhonnêteté intellectuelle consistant à ignorer volontairement les éléments connus du dossier pour servir à une démonstration politique. Dans tous les cas, cela interroge car notre responsabilité collective est d'éclairer les débats municipaux avec rigueur et honnêteté intellectuelle.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur SALMON.

Philippe SALMON : Oui, je veux bien répondre, si vous me permettez. Moi, je persiste et je signe mes déclarations. Je ne vois pas pourquoi ce serait un propos politique. Il se trouve que vous avez choisi, c'est un choix que vous avez fait, de baisser effectivement le tarif des places. Nous, nous l'avons fait en connaissance des prix du domaine et nous l'avons fait comme nous l'avons expliqué pour éviter que des personnes en profitent et fassent une opération financière intéressante. Bon, j'espère que ce n'est pas le cas. Pour l'instant, apparemment, ce n'est pas le cas. Donc tant mieux si ça ne se passe pas comme ça. En tout cas, c'était notre volonté à l'époque de ne pas brader justement ces places. Et on avait réfléchi à effectivement les mettre en dessous du tarif du marché. Et finalement, la décision que nous avons prise, c'était de les conserver au tarif du marché pour éviter les investissements. Voilà, c'est tout. Je n'ai rien à déclarer de plus. Et effectivement, si vous estimez que c'est un choix politique de notre part, oui, c'est un choix politique au moment où nous avons mis en place ce tarif. C'était un choix politique de notre équipe.

Jean-Patrick DESGUERETS : Je ne parlais pas des places de parking du Pagnol. Je parlais bien de la régularisation des emprises foncières sur le Golf de Cicé.

Philippe SALMON : Ah, même réponse. Je veux dire, il n'y a aucune raison que les emprises soient bradées également aussi à ces tarifs-là. Il n'y a aucune raison. Donc c'est le même principe. C'est le principe d'équité vis-à-vis des personnes. Et le moins qu'il y a gagné, effectivement, qui est de l'argent public que vous avez décidé, vous, de faire cadeau aux privés. Voilà, c'est tout. Ça ne va pas plus loin.

Monsieur le Maire : deux choses.

Première chose concernant les places de parking, juste pour information, vous en avez vendu 3, je crois, en l'espace d'un an et demi. Nous en avons vendu 14 depuis le dernier conseil municipal. Donc je crois que ça répond aussi à la demande, et ce sont des places aériennes qui seront disponibles. Je pense que c'était aussi une volonté de notre part, non pas de brader, mais d'avoir un prix juste.

Et puis concernant le délaissé, vous semblez oublier un fait essentiel, qui convient peut-être de vous préciser. Alors que vous étiez maire de Bruz, le 10 avril 2025, vous avez vous-même signé le courrier adressé aux 21 propriétaires concernés, leur indiquant ce prix de 0,40 le mètre carré. Je tiens à votre disposition ce courrier, signé de votre main. Vous étiez donc pleinement informé et directement impliqué. Si vous estimez alors que ce prix était insuffisant, et qu'il fallait revenir à 2 euros, ou 5 euros, ou 6 euros, comme vous l'avez évoqué le 3 juillet, pour tenir compte des frais engagés, pourquoi ne pas l'avoir fait lorsque vous étiez maire ? On peut changer d'avis, on peut considérer qu'une décision aurait pu être différente, mais on ne peut pas quelques mois plus tard présenter comme une faute de l'équipe municipale actuelle, une situation dont on a soi-même assumé la responsabilité. Le débat peut évidemment porter sur les prix, les frais de géomètre, ou la méthode, mais doit aussi porter sur les faits, les dates et les responsabilités. Et sur ce point, les documents sont clairs. Le 10 avril 2025, vous étiez maire et vous avez signé un courrier mentionnant le prix de 0,40 euros le mètre carré. Vous avez le droit de critiquer aujourd'hui cette opération, vous avez le droit de voter contre, mais vous ne pouvez pas réécrire l'histoire en faisant comme si cette décision avait été découverte et assumée uniquement par la municipalité actuelle. Et en ajoutant, je vous cite le 3 juillet : « excusez-moi mais franchement c'est un peu scandaleux ». C'est une question de cohérence, mais surtout de responsabilité publique. Je vous remercie.

Le procès-verbal est approuvé.

26_09_1 FINANCES_NOMINATION DES REPRESENTANTS DES COLLECTIVITES MEMBRE DE L'AGENCE FRANCE LOCALE

André LE TULZO : Je rappelle le contexte de cette délibération. France Locale est un organisme auquel nous avons adhéré en 2022. C'est un organisme qui a pour objet de délivrer des prêts bancaires aux collectivités territoriales. Approximativement, il doit y avoir à peu près 1300 collectivités communes ou autres qui en sont adhérentes. Nous n'avons pas encore utilisé France Locale pour des prêts. Néanmoins, cela pourrait arriver. Nous avons aujourd'hui la nécessité de désigner un représentant et un suppléant pour siéger aux instances de France Locale. Donc le représentant proposé est : en représentant titulaire moi-même et en représentant suppléant Philippe DOHOLLOU.

MONSIEUR LE MAIRE demande s'il y a des observations et donne la parole à Madame DIAZ.

Marion DIAZ : Excusez-moi, monsieur le maire. Bonjour, monsieur le maire adjoint. Nous voterons pour cette délibération. C'est en effet l'équipe municipale précédente qui l'avait proposée. Nous soutenons cette adhésion. Nous sommes cependant curieux de connaître votre positionnement actuel concernant l'Agence France locale. Vous aviez en effet émis de sérieuses réserves à l'adhésion de la collectivité proposée par l'équipe précédente à plusieurs reprises jusqu'à 2025 où vous vous êtes abstenus. Pourriez-vous nous expliquer cette évolution ?

André LE TULZO : Alors l'évolution est relativement simple. Comme vous avez pu le constater, le marché des prêts auquel vous avez eu recours pour le financement du quatrième groupe scolaire n'a pas permis de mettre France

Locale dans le jeu, mais une banque locale, le Crédit Mutuel de Bretagne me semble-t-il. C'est un problème de taux. Il ne vous aura pas échappé que le marché financier se tend et que les autres taux d'intérêt augmentent. Nous pourrions donc avoir un intérêt dans les mois, les années à venir si nous avons besoin d'un prêt de trouver un organisme qui soit peut-être un peu en dehors du marché. Voilà.

MONSIEUR LE MAIRE demande s'il y a d'autres observations complémentaires et fait procéder au vote. La délibération est adoptée à l'unanimité.

26_09_2 FINANCES_DECISION MODIFICATIVE 2 – BUDGET PRINCIPAL

André LE TULZO : Alors il s'agit en fait de régulariser des écritures concernant les bâtiments des services techniques sur la zone de l'Eperon. Donc c'est une écriture pour ordre purement et simplement. On clôture le dossier. Donc pour ces raisons, je vous demanderai de bien vouloir approuver ce rangement technique.

MONSIEUR LE MAIRE demande s'il y a d'autres observations et fait procéder au vote. La délibération est adoptée à l'unanimité.

26_09_3 FINANCES_CONVENTION D'ASSISTANCE ET DE SUIVI POUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA TAXE SUR LA PUBLICITE EXTERIEURE – REFPAC / VILLE DE BRUZ

André LE TULZO : Alors nous avons, cette année déjà, en commission des finances examiné ce problème. Il s'agit en fait de récupérer une taxe sur tout ce qui est Enseignes dans la commune. Ça nous rapporte à peu près 100 000 euros par an. Il fut une époque où c'était un peu plus important. Je crois que ça atteint jusqu'à 160 000. Néanmoins, la baisse s'explique tout simplement parce que Rennes Métropole a pris des dispositions pour limiter la publicité de ce genre au travers de son territoire. Donc nous sommes aujourd'hui à une moyenne d'à peu près 100 000 euros par an. Ce qu'il faut savoir, c'est que nous avons besoin, pour pouvoir facturer cette taxe, de connaître les entreprises qui sont celles qui doivent payer. Pour ce faire, il y a à peu près une fois tous les 4 ans, un inventaire qui est fait par un partenaire dont le métier c'est de récupérer toutes les enseignes qu'il peut trouver sur un territoire donné et les faire soumettre à cette taxe. Il se trouve qu'entre l'année où il y a l'investigation et les 4 années qui suivent, il ne se passe quasiment rien puisqu'il n'est pas prévu, ou il n'était pas prévu, qu'il y ait une démarche active sur le sujet. Les choses ont un petit peu changé, même beaucoup changé, puisque la concurrence sans doute a aiguillonné un peu la problématique et nous avons en commission des finances regardé deux proposant qui sont Leyton qui était notre précédent partenaire et une deuxième offre, Refpac. Les deux nous proposaient quelque chose de beaucoup plus dynamique avec une recherche via un logiciel mis à disposition de la commune, moyennant bien sûr paiement, et puis ensuite, pour les 3 années qui suivent l'année de signature, une recherche aussi dynamique avec cet outil. Il se trouve que Refpac est de loin le moins disant, puisque nous allons payer 8 980 euros la première année et nous descendrons ensuite à 4 860 euros par an. Ça importe deux choses, la mise à disposition du logiciel dont je viens de vous parler, et puis en même temps des équipes de chez Refpac qui vont être actives, pas seulement la première année, mais sur l'ensemble des 4 années que dure le contrat. Donc je vous invite à signer cette délibération. Elle permettra, je l'espère, d'améliorer la recette fiscale à ce titre.

MONSIEUR LE MAIRE demande s'il y a des observations et donne la parole à Madame PIERRE.

Gaëlle PIERRE : Bonsoir à tous et toutes. Simplement pour féliciter que cette prestation puisse perdurer avec cette nouvelle forme plus élaborée. C'était une prestation que nous avons mise en route et qui avait permis à la commune de récupérer plusieurs milliers d'euros par an. Et donc c'est une très bonne chose que ça puisse financer les finances de la Ville et par ailleurs que ça puisse contrôler aussi le RLPI qui s'applique au niveau de la métropole.

MONSIEUR LE MAIRE demande s'il y a d'autres observations et fait procéder au vote. La délibération est adoptée à l'unanimité.

l'unanimité.

26_09_4 FINANCES_RENOVATION THERMIQUE DE L'HOTEL DE VILLE – MODIFICATION DU MARCHÉ

André LE TULZO : En fait, c'est la fin du marché qui concerne la rénovation thermique de l'hôtel de ville. Donc il vous est proposé tout simplement d'enregistrer les écritures des différentes entreprises qui ont passé marché pour ce faire, en sachant que le global du marché est totalement respecté. Il n'y a pas de dépassement de quelque ordre que ce soit.

Monsieur le Maire précise que le lot panneau photovoltaïque est résilié.

André LE TULZO : Oui, on paie moins, mais pas pour une bonne raison.

MONSIEUR LE MAIRE demande s'il y a des observations et fait procéder au vote. La délibération est adoptée à l'unanimité.

26_09_5 AMÉNAGEMENT _ ACQUISITION PARCELLE CI26 RUE EMILE GERNIGON

Jean-Patrick DESGUERETS : Cette délibération concerne l'acquisition de la parcelle CI 26. C'est une parcelle de 12 mètres carrés qui est dans le secteur du périmètre de la future ZAC d'aménagement concerté. Elle est rue Émile-Gernigon. C'est une parcelle qui n'a pas été acquise lors de l'acquisition de la maison à laquelle elle était jointe. Donc cette acquisition sera réalisée directement par la Ville. Un acte notarié actera cette acquisition. Le transfert aura lieu une fois le prix payé et l'acte signé. Les frais inhérents à cette acquisition seront la charge de la Ville. Donc je vous demanderai d'approuver l'acquisition de la parcelle CI 26, et d'autoriser Monsieur le Maire ou un adjoint à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

MONSIEUR LE MAIRE demande s'il y a d'autres observations et fait procéder au vote. La délibération est adoptée à l'unanimité.

26_09_6 AMÉNAGEMENT _ ALIÉNATION DE CHEMINS RURAUX

Jean-Patrick DESGUERETS : Cette délibération concerne 4 chemins ruraux, 4 emprises, dont les riverains ont fait part de leur volonté d'acquérir ces chemins qui font partie du domaine privé et dont ils sont les seuls desservis par lesdits chemins. Donc ça concerne deux chemins à Chêne Day. C'est notamment dans le cadre de la STEP, ils sont sur l'emprise de la STEP. Donc ils seront ensuite revendus à Rennes-Métropole. Ça concerne un petit chemin au Petit Cicé qui est non utilisé depuis des années, qui est fermé par des barrières et n'est actuellement utilisé que pour desservir les parcelles d'un seul propriétaire, ainsi que son exploitation. Et à la Droulinais, il y a deux choses. Il y a une partie, c'est un échange pour mettre en conformité la réalité de terrain avec le cadastre, puisqu'il y a un décalage. Et puis l'autre, c'est une partie du chemin qui est dans l'emprise de la parcelle de la Droulinais. Donc le propriétaire actuel, qui n'était pas le propriétaire à l'époque, souhaite qu'on remette ça en conformité. Voilà. Donc je vous demanderais de décider d'autoriser Monsieur le Maire à constater la désaffectation des chemins ruraux, de décider le lancement de la procédure de cession des chemins ruraux, d'autoriser Monsieur le Maire à organiser une enquête publique sur ce projet, et d'autoriser Monsieur le Maire ou un adjoint à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

MONSIEUR LE MAIRE demande s'il y a des observations et fait procéder au vote. La délibération est adoptée à l'unanimité.

26_09_7 AMÉNAGEMENT _ ACQUISITION 53 ET 62 RUE CHAMPION DE CICE

Jean-Patrick DESGUERETS : Ça concerne donc les deux maisons du 53 et 62 rue Champion de Cissé qui sont actuellement en portage avec le programme d'action foncière de la métropole. Et donc ils nous ont proposé une cession au prix d'acquisition auquel s'ajoutent les frais d'acquisition. Ces rachats s'inscrivent dans le projet de réaménagement de ce secteur puisque c'est le secteur de la gare dans lequel il est prévu de démolir les biens dans le cadre d'une subvention du fonds vert qu'on a obtenue le 24 septembre 2025. Le rachat avant démolition permet à la ville aussi de s'affranchir de la taxe sur la valeur ajoutée. L'acte authentique constatant le transfert de propriété sera établi par acte notarié. Le transfert aura lieu une fois le prix payé. Les frais inhérents de cette acquisition seront la charge de l'acquéreur, donc la ville. Je vous demanderai de bien vouloir accepter les conditions d'acquisition des biens du 53 et 62 et d'autoriser Monsieur le maire ou un adjoint à signer tout document relatif à la présente délibération.

MONSIEUR LE MAIRE demande s'il y a des observations et donne la parole à Monsieur SALMON.

Philippe SALMON : Merci, Monsieur le maire. Les acquisitions que vous nous proposez dans le quartier gare aujourd'hui s'inscrivent dans la suite logique de la création de notre ZAC multisites qui a été entérinée par le Conseil municipal du 15 décembre 2025. Cette création a été la résultante d'une grande étude urbaine initiée sous notre mandat et qui nous a permis de prendre du recul suffisamment dans le cadre de la création de zones à urbaniser sur lesquelles nous nous engageons ensemble à construire des logements pour répondre à la demande des habitants de notre commune et de la métropole, habitants qui, je le rappelle, sont à 70 % composés par des personnes qui sont déjà présentes sur notre territoire, de la métropole, en particulier des jeunes actifs et des familles séparées qui ne trouvent pas à se loger, par manque plutôt de logements suffisants. Cette étude urbaine, voulue par les élus, réalisée par les services de la Ville, avec l'aide de cabinets d'urbanisme, de divers experts et la participation d'habitants volontaires lors de plusieurs ateliers, a permis de se projeter dans la constitution de quartiers réfléchis en usage quotidien, permettant de favoriser le bien-vivre ensemble. Nous voterons donc pour les acquisitions que vous proposez ce soir. Permettez-moi néanmoins de vous questionner sur les choix qui seront les vôtres dans la réalisation de ces zones à urbaniser, de vous questionner sur l'avenir de cette ZAC Multisites, de savoir quels sont vos choix dans la priorité de ces zones de construction, et au final, de savoir si vous avez l'intention de poursuivre le travail accompli par notre équipe, ou de tout remettre en question. Je vous remercie pour vos réponses.

Monsieur le Maire : Merci, Monsieur SALMON. Pour répondre à votre question, vous avez bien compris que nous avons voté la création de la ZAC. Quand vous parlez des études qui ont été faites préalablement, nous avons validé cette création de ZAC sur les périmètres concernés. Et puis aujourd'hui, on est dans la réalisation. Donc on vous a donné, il y a quelques mois, le souhait que, dans la réalisation, on voulait de la mise en concurrence. Voilà, donc on rencontre les différents partenaires, que ce soit des partenaires publics, que ce soit Territoires également. Donc on travaille sur ces sujets-là. On a aussi un vrai sujet en ce moment qui nous préoccupe, au sein de la métropole. C'est du rétro zonage, puisque dans le cadre de la politique du ZAN, on est dans cette obligation de retrouver un certain nombre de surfaces qu'on rétro zone. Donc là, on a rendu notre copie hier à la métropole. Donc voilà, on suit. Mais comme vous le savez, l'urbanisation, c'est du temps long. Donc voilà, il faut beaucoup de temps pour étudier les différents sujets avec les services, que ce soit les services de la Ville, que ce soit ceux de la métropole. Et on avance, effectivement. Et ça, d'ailleurs, ce rachat fait partie de la programmation du quartier des gares qu'on connaît bien et dont on sait que sur ce périmètre-là, on aura un certain nombre d'urbanisations à faire et en place. Mais on sait aussi, d'ailleurs, on l'a évoqué sur la délibération précédente, on a aussi des vraies préoccupations sur la STEP. Aujourd'hui, la STEP prend du retard. Et on sait que si on veut urbaniser, il faut que la nouvelle STEP soit mise en ordre de marche. Donc on nous annonce plutôt 2030, 2031. Donc là aussi, quelques difficultés pour rejoindre la temporalité qu'on avait prévue. Voilà.

Philippe SALMON : Est-ce que ça veut dire que le quartier Gare sera traité en priorité parmi les zones à urbaniser ?

Monsieur le Maire : Le quartier-Gare fait partie d'un des quartiers à prioriser. Dire qu'il sera prioritaire, non, mais il

sera prioritaire comme un certain nombre de quartiers. On réfléchit sur cet aménagement. On voit que le périmètre est très important aussi. Vous savez que dans cette équation un peu compliquée de la ZAC Multisites, on voit bien qu'on a très peu d'extension. Et on réfléchit aussi pour peut-être, c'était le choix que vous aviez fait à un moment, mais on voit bien qu'on manque d'extension. Donc on a une réflexion sur des périmètres qu'on pourrait voir en extension et non pas en renouvellement. Le renouvellement pose des difficultés, bien sûr. C'est nécessaire, mais il y a des difficultés forcément économiques. Puisqu'avec une extension qui est parfois plus facile à réaliser. Mais en tous les cas, on est toujours, avec l'ensemble des services, préoccupés d'abord pour loger les familles. On a beaucoup de demandes sur eux. Mais voilà, on a le temps long qui nous impose un certain nombre de règles. Et parfois qui nous oblige à ne pas aller aussi vite qu'on le souhaiterait en tous les cas. Voilà.

MONSIEUR LE MAIRE demande s'il y a d'autres observations et fait procéder au vote. La délibération est adoptée à l'unanimité.

26_09_8 AMÉNAGEMENT _ CESSION 12 RUE DES FRESNAIS

Jean-Patrick DESGUERETS : La société ISB qui est propriétaire du 12 rue des Frénais veut céder cette parcelle. Et en fait, lors de la session on s'est rendu compte qu'il y a une incohérence entre les clôtures actuelles et le cadastre. Donc en fait cette délibération permet de mettre en cohérence la réalité du terrain avec le cadastre. Donc il y a trois petites parcelles qui représentent en tout 150 mètres carrés soit au prix de 30 euros puisqu'on est en zone d'activité au prix de 4 500 euros. Donc je vous demanderai de bien vouloir approuver la cession des parcelles BO 159, 157 et 156 au prix et conditions fixées. Et d'autoriser Monsieur le maire ou un adjoint à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération. Donc c'est une mise en conformité, en cohérence, du terrain et du cadastre.

MONSIEUR LE MAIRE demande s'il y a des observations et fait procéder au vote. La délibération est adoptée à l'unanimité.

26_09_9 AMÉNAGEMENT _ CONVENTION DE MISE A DISPOSITION ET DE PROMESSE DE BAIL _ PARCELLE ZH59 _ IEL

Jean-Patrick DESGUERETS : Donc c'est une parcelle qui est située tout proche de Pont-Péan, pas loin de la mine. C'est une parcelle qui est propriété de la Ville et dont la société IEL nous a sollicités pour étudier et implanter une centrale photovoltaïque sur cette parcelle qui fait 1,100 hectare. Donc cette parcelle n'est pas exploitée depuis 10 ans. Elle est identifiée par l'Etat comme foncier prioritaire pour l'implantation d'installations photovoltaïques. Et la société IEL exploite déjà une centrale photovoltaïque située sur le secteur de Pont-Péan et sur la ville de Bruz à proximité immédiate de cette parcelle. Et donc afin de permettre cette parcelle, on propose une mise à disposition pour les études et obtenir les autorisations nécessaires. Donc c'est une mise à disposition de 3 ans. Donc ça peut paraître long mais comme il y a des autorisations environnementales, il y a un pas de temps qui est assez long. Et ensuite, si la société obtient les autorisations nécessaires, de lui proposer un bail amphithéâtre s'il y a obtention de toutes ces autorisations. Il est aussi rappelé que la parcelle est concernée par le puits des Députés. Et à ce titre, elle est susceptible d'accueillir ponctuellement des visites, et que cet accès sera préservé dans la Convention pour cet usage. Donc je vous demanderai de bien vouloir autoriser Monsieur le maire ou un adjoint à signer la Convention de mise à disposition de la parcelle ainsi que la promesse de bail, et d'autoriser Monsieur le maire ou un adjoint à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

MONSIEUR LE MAIRE demande s'il y a des observations et fait procéder au vote. La délibération est adoptée à l'unanimité.

26_09_10 AMENAGEMENT_ CESSION PLACES DE STATIONNEMENT PARKING PAGNOL_LOTS 144 ET 145

Départ de Madame Emilie VITTER qui sort de la salle du Conseil.

Jean-Patrick DESGUERETS : Oui, donc c'est la cession de deux places sur le parking Pagnol. C'est une délibération qu'on a l'habitude de passer maintenant dans ce conseil. Donc là, il s'agit de la cession à l'intention de M. [REDACTED] qui est gérant de la SCI BGE pour les deux places 144 et 145. Enfin, les lots 144 et 145. Donc le prix est fixé à 8300 euros au net vendeur, conformément à la délibération du 3 juillet, soit une somme totale de 16 600 euros pour les deux places. Donc j'aimerais bien vouloir approuver la cession de deux places de stationnement aux prix et conditions fixées, et d'autoriser Monsieur le maire ou un adjoint à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

MONSIEUR LE MAIRE demande s'il y a des observations et donne la parole à Madame DIAZ.

Marion DIAZ : Oui, juste nous voulions signifier que lors du dernier conseil municipal, nous nous sommes opposés à la baisse des prix des places du parking Pagnol. Sans analyse fine des prix du marché, donc nous n'avons pas changé d'avis sur ce point et nous voterons donc contre cette délibération. Et la suivante.

Monsieur le Maire : Merci. C'est noté. D'autres remarques ? Concernant ces places, je le dis parce qu'on en a parlé en préambule sur le compte-rendu du 3 juillet. Mais voilà, on est aujourd'hui, vous parlez d'une analyse fine, en tous les cas, on a plutôt pris une analyse du marché et qui nous permet de vendre des places. Et il en reste encore. Et si c'était effectivement si peu cher, je pense qu'on n'en aurait plus.

MONSIEUR LE MAIRE demande s'il y a d'autres observations et fait procéder au vote. La délibération est adoptée à 25 voix pour et 7 contre.

Retour de Madame Emilie VITTER

26_09_11 AMENAGEMENT_ CESSION PLACES DE STATIONNEMENT PARKING PAGNOL_LOT 157

Jean-Patrick DESGUERETS : Donc c'est la même délibération que la précédente. Celle-ci concerne le lot numéro 157, la place 218, pour M. et Mme [REDACTED], qui se sont positionnés pour acquérir cette place au prix de 8300 euros. Donc je vous demanderais de bien vouloir approuver la cession d'une place de stationnement au prix et conditions fixées, et d'autoriser Monsieur le Maire ou un adjoint à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Monsieur le Maire : Merci. Y a-t-il une autre observation ? Je suppose que vous allez voter aussi, comme vous l'avez dit, contre. Je veux juste rappeler aussi un point qui est intéressant. C'est que dans les personnes qui font l'acquisition de ces places de parking, un certain nombre sont commerçants, et donc mettent à disposition de leur personnel ces places. Et je trouve que c'est intéressant pour la vitalité du commerce. C'est-à-dire que les places disponibles seront pour ceux qui vont faire des achats, pour les bruzoises et les bruzois. Et que le personnel peut se stationner dans le sous-bassement du Pagnol. Voilà.

MONSIEUR LE MAIRE fait procéder au vote. La délibération est adoptée à 26 voix pour et 7 contre.

26_09_12 AMÉNAGEMENT_ PRISE EN CHARGE DE LA DEPENSE_REPARATION ASCENSEUR

Jean-Patrick DESGUERETS : Cette délibération concerne toujours le secteur du Pagnol. C'est l'ascenseur qui se situe

entre l'avenue de Gaulle et la place Pagnol. C'est un ascenseur à la fois pour les personnes à mobilité réduite et aussi pour les commerçants pour permettre de monter des livraisons. Donc cet ascenseur qui aujourd'hui est propriété de Bouygues, puisque la rétrocession n'a pas eu lieu. Par contre, la Ville est restée en gestion pour des questions pratiques, notamment par rapport à tout ce qui est sécurité et entretien et la liaison pour assurer la liaison PMR notamment. Et donc cet ascenseur sera à terme rétrocéder dans le cadre de la rétrocession globale.

Donc la Socotec est intervenue pour une vérification générale de l'ascenseur. Et à l'issue de ce contrôle, il y avait un rapport qui mettait en évidence la nécessité de remplacer des câbles. Le devis établi par la société Otis fait apparaître un coût de 11 280,28 euros qu'il convient de prendre en charge afin de garantir le bon fonctionnement de la sécurité de l'installation.

Par la suite, la rétrocession n'a pas été faite et effectuée. Nous avons échangé avec Bouygues sur le sujet et Bouygues Immobilier s'engage à reverser à la Ville une partie de la somme, soit 6 000 euros. Donc en gros 50%. Je vous demanderai de bien vouloir autoriser l'engagement de la dépense aux conditions fixées, d'autoriser l'émission du titre de recette correspondant et d'autoriser Monsieur le Maire ou un adjoint à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

MONSIEUR LE MAIRE demande s'il y a des observations et donne la parole à Madame DURAND.

Marie-Pierre DURAND : Oui, juste une petite remarque. On nous a signalé que cet ascenseur dont les murs ont été repeints autour, c'est très propre à l'extérieur. Mais par contre, à l'intérieur, c'est un ascenseur public, celui qui rejoint le bas des escaliers, le bas des marches. Il n'est pas propre, en fait. Et donc, voilà, un petit clin d'œil. Vous aviez parlé d'une brigade de propreté. Est-ce que cette brigade fait son travail à ce niveau-là, juste pour le signaler, puis peut-être, voilà, pour pouvoir éventuellement avancer à ce niveau ?

Monsieur le Maire : Alors concernant ce dossier, c'est tout l'environnement du secteur autour du Pagnol. C'est première chose, effectivement, l'ascenseur, les portes extérieures ont été repeintes. On a effectivement fait les travaux nécessaires et on a sollicité Bouygues qui nous a accompagnés sur ces coûts importants. Et parallèlement à ça, effectivement, il y a nécessité de regarder un peu ce qui se passe à l'intérieur du parking. On a demandé, là aussi, avec la copropriété, on a fait un travail, je ne sais pas si vous l'avez observé. L'accès était fait par des escaliers extérieurs dans lesquels, là, pour le coup, si l'ascenseur n'est pas propre, là, c'était encore beaucoup plus sale. Donc on a fait apposer des portillons à l'entrée de l'escalier, de façon à ce qu'ils ne soient pas approchés par des résidents ou, en tout cas, des personnes qui seraient en situation de ne pas avoir un intérêt sur le parking, mais simplement pour y faire un certain nombre de graffitis et autres. Donc maintenant, ces portillons sont apposés. Je pense que... Je parle sous le contrôle, je ne sais pas si vous avez vu le syndic, Ce n'est pas encore arrivé ? Oui, il va falloir les relancer. Donc il y aura un badge qui permet d'accéder aux portillons pour aller accéder à l'escalier. Donc pour sécuriser un peu cet environnement-là, et on sait effectivement, aussi bien dans le parking que dans l'ascenseur, qu'il y a encore un certain nombre de choses à sécuriser. Au moins, les escaliers sont, en tous les cas, sécurisés, et donc on ne devrait pas avoir de dégradation comme on a pu l'observer il y a quelques mois. Et sur l'ascenseur, on vérifiera à nouveau, effectivement, les difficultés d'incivilité qui sont un peu regrettables. Donc si on a fait à l'extérieur, on regardera ce qu'on pourra faire à l'intérieur. En tous les cas, c'est un ascenseur qui est important, et il est important de remédier à son fonctionnement, puisqu'il permet à des gens en situation de PMR de pouvoir accéder, et puis aussi pour certains commerçants, je pense à la librairie, de pouvoir se faire livrer également.

MONSIEUR LE MAIRE demande s'il y a d'autres observations et fait procéder au vote. La délibération est adoptée à l'unanimité.

**26_09_13 ÉDUCATION_ÉCOLE DE MUSIQUE SIM RIVE SUD - CRÈCHE MUNICIPALE_CONVENTION DE
PARTENARIAT 2026-2027**

Françoise LOTTON : Oui, bonsoir. On vous propose ici une délibération relative au renouvellement de la convention entre la Ville de Bruz et l'école de musique intercommunale Rive-Sud pour la mise en place d'ateliers d'éveil musical pour l'année 2026-2027, donc pour les enfants accueillis à la crèche municipale Les Suricates. Pour l'année 2026-2027, il y a 18 séances d'éveil proposés qui ont 30 minutes à peu près de durée et une heure de spectacle qui seront donc organisées à la Maison des enfants. Ces interventions, animées par une musicienne de l'école de musique, seront financées par les contributions des communes du syndicat Rive-Sud et du département d'Ille-et-Vilaine dans le cadre du plan Musique en Ille-et-Vilaine. En conséquence, aucune dépense ne sera mandatée par la Ville de Bruz pour ses interventions. Donc je vous demanderai de bien vouloir approuver les termes de cette convention partenariale et d'autoriser Monsieur le maire à la signer.

MONSIEUR LE MAIRE demande s'il y a des observations et fait procéder au vote. La délibération est adoptée à l'unanimité.

26_09_14 ÉDUCATION_PARTICIPATION DE LA VILLE AUX FRAIS DE SCOLARISATION D'UN ENFANT BRUZOIS SCOLARISÉ EN ULIS À L'ÉCOLE DE BRÉAL-SOUS-MONTFORT – ANNÉE SCOLAIRE 2025-2026

Françoise LOTTON : Là, il s'agit d'une délibération concernant un enfant bruzois qui est scolarisé en ULIS à Bréal-sous-Monfort pour l'année scolaire 2025-2026. La Ville de Bruz, en effet, est tenue de participer aux frais de scolarité d'un élève scolarisé en dispositif ULIS à l'école publique de Bréal-sous-Monfort. La participation financière due au titre des charges de fonctionnement des écoles publiques est calculée sur la base du coût moyen annuel de fonctionnement par élève. Par conséquent, les coûts moyens de fonctionnement de la ville de Bruz et de la ville de Bréal-sous-Monfort ont été comparés pour retenir le moins élevé des deux. A Bréal-sous-Monfort, ce coût moyen s'élève à 375,87 euros et à Bruz, il s'élève à 340,64 euros. Donc la participation communale de Bruz à Bréal-sous-Monfort sera donc de 340,64 euros. Là, je vous demanderais aussi de bien vouloir approuver cette participation aux frais de scolarisation d'un élève en ULIS à l'école de Bréal-sous-Monfort et d'autoriser Monsieur le Maire à engager les dépenses nécessaires pour l'année scolaire 2025-2026.

MONSIEUR LE MAIRE demande s'il y a des observations et fait procéder au vote. La délibération est adoptée à l'unanimité.

26_09_15 ÉDUCATION_PROGRAMME LAIT ET FRUITS A L'ÉCOLE- 2026-2027

Françoise LOTTON : Une proposition de délibération relative au renouvellement de l'adhésion au programme « Lait et fruits à l'école » auprès de France Agrimer. Dans le cadre de sa politique en faveur d'une alimentation saine et équilibrée, la ville de Bruz souhaite renouveler sa participation au programme européen « Lait et fruits et légumes à l'école » qui vise à encourager la consommation de fruits et légumes chez les enfants scolarisés. Ce programme, « Lait et fruits à l'école » ne constitue pas un dispositif destiné à permettre à la Ville d'atteindre des objectifs réglementaires puisqu'elle satisfait déjà au-delà des exigences fixées, notamment par la loi EGalim. Il représente en revanche un accompagnement financier non négligeable qui vient soutenir une politique alimentaire déjà fortement engagée. Donc je vous demanderais là aussi de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à solliciter la subvention 2026-2027 pour l'adhésion au programme « Lait et fruits à l'école » auprès de France Agrimer.

MONSIEUR LE MAIRE demande s'il y a des observations et fait procéder au vote. La délibération est adoptée à l'unanimité.

26_09_16 ANIMATION - TARIFS MARCHÉ DE NOËL 2026

Laure-Anne DARON : Bonsoir à tous. Donc une délibération assez habituelle. Les 5 et 6 décembre 2026, la Ville de Bruz organisera son marché de Noël Halle et places Pagnol. Donc une augmentation est proposée à hauteur d'inflation, donc 1,5%. Je vous laisse le détail des stands au niveau des prix. Rien d'exceptionnel. Il y en a plusieurs qui sont déjà passées sur le même type. Donc il y aura une gratuité accordée pour 3 associations à vocation sociale maximum. Les modalités de règlement sont les suivantes. Le règlement de la location d'emplacements et de matériel dû par chaque exposant devrait être effectué à réception du titre de recette du Centre des finances publiques de Guichen. Si le paiement n'intervient pas avant la manifestation, l'inscription pourra être annulée. En cas de désistement, la somme versée ne sera pas restituée. Je vous demanderai de bien vouloir approuver la politique tarifaire du marché de Noël 2026.

MONSIEUR LE MAIRE demande s'il y a des observations et fait procéder au vote. La délibération est adoptée à l'unanimité.

26_09_17 SPORT - DEMANDE DE SUBVENTION_ FÉDÉRATION FRANCAISE DE FOOTBALL_ CHANGEMENT DE SOL SPORTIF_FUTSAL KER LANN

Laure-Anne DARON : Dans le cadre des travaux de remplacement du sol sportif du gymnase B de Ker Lann, la collectivité souhaite mettre en place un revêtement répondant aux exigences techniques permettant notamment la pratique du futsal en compétition. Afin d'accompagner le financement de cette opération, il est proposé de solliciter une subvention auprès de la Fédération française de football au titre du dispositif « Fonds d'aide au football amateur ». Ce projet répond aux conditions d'éligibilité fixées dans le cahier des charges définie par la Fédération. Nous demanderons une aide de 20 000 euros. Je vous demanderais de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à solliciter l'octroi d'une aide financière pour le projet relatif au changement du sol sportif du gymnase de Ker Lann et à solliciter l'autorisation du démarrage des travaux avant l'octroi définitif de cette aide et à signer tout document relatif à l'octroi de cette aide.

MONSIEUR LE MAIRE demande s'il y a des observations et fait procéder au vote. La délibération est adoptée à l'unanimité.

26_09_18 SPORT - DEMANDE DE SUBVENTION_ FÉDÉRATION FRANCAISE DE FOOTBALL_ CHANGEMENT DE L'ÉCLAIRAGE SPORTIF_ KER LANN

Laure-Anne DARON : Dans le cadre de son programme de rénovation des équipements sportifs, la collectivité prévoit le remplacement de l'éclairage sportif des trois surfaces de jeu des gymnases A et B du complexe sportif de Ker Lann par un système d'éclairage à LED. Cette opération a pour objectif d'améliorer la qualité de l'éclairage pour les pratiques sportives, notamment le futsal, tout en réduisant les consommations énergétiques et les coûts d'exploitation de l'équipement. Afin d'accompagner le financement de cette opération, il est proposé de solliciter une subvention auprès de la Fédération française de football au titre du dispositif « Fonds d'aide au football amateur ». Ce projet répond aux conditions d'éligibilité fixées dans le cahier des charges définie par la Fédération. Nous demanderions une aide de 10 000 euros. Je vous demanderai de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à solliciter l'octroi d'une aide financière pour le projet relatif à la mise en place d'un éclairage LED répondant aux exigences de la Fédération française du football, de solliciter l'autorisation de démarrage des travaux avant l'octroi définitif de cette aide et de signer tout document relatif à l'octroi de cette aide.

MONSIEUR LE MAIRE demande s'il y a des observations et fait procéder au vote. La délibération est adoptée à l'unanimité.

26_09_19 SPORT - DEMANDE DE SUBVENTION_ FÉDÉRATION FRANCAISE DE BADMINTON_ RÉNOVATION ÉQUIPEMENTS COUVERTS_ KER LANN

qui a été fait suite à une rencontre qui a eu lieu au mois de mai avec Monsieur Damien COLAS et Philippe LE YONDRE qui est venu lors des finales départementales de Futsal à Bruz et qui donc lui a dit que nous pouvions solliciter les aides de la Fédération dans le cadre des travaux. Ça ne passe qu'aujourd'hui parce que, comme on ne l'a appris qu'au mois de mai, le temps de monter les dossiers, c'était un petit peu tard pour pouvoir passer avant l'été. Le cahier des charges pour solliciter ces subventions est très lourd. Normalement, on y répond. On sait qu'ils peuvent aussi jouer là-dessus pour nous les refuser. Normalement, on coche toutes les cases. Donc on espère les avoir. Mais je ne peux pas vous garantir à 100 % que nous aurons la totalité des sommes demandées.

Philippe SALMON

D'accord.

Monsieur le Maire : Moi, je voudrais, sur ce domaine-là, précisément, remercier les services. Parce que, dans ce domaine, on s'est rendu compte qu'il y a un certain nombre de subventionnements dont on pouvait bénéficier. Ça a été le cas pendant votre mandat, d'ailleurs. Parce que, là, on a passé un certain nombre de demandes de subventions, mais que ce soit sur les terrains, enfin, sur les équipements de Ker Lann, ainsi que sur le foyer, c'est la continuité. Voilà, c'est des choses que vous avez initiées, bien sûr qu'on engage aussi. Mais je voudrais remercier les services parce que ces montages de dossier sont essentiels. Et c'est eux qui, parfois, nous permettent d'obtenir des subventions bien au-delà de ce qu'on avait peut-être imaginé. Et, en tout état de cause, les construire de cette manière nous permet d'assurer un financement de bon niveau, en tout cas. Et ça, je tiens à remercier les services pour ça.

Philippe SALMON : Je m'associe à vos remerciements, parce qu'effectivement, on sait la somme de travail que ça représente, et merci aux services de pouvoir nous fournir ce travail indispensable.

Monsieur le Maire donne la parole à Madame PIERRE.

Gaëlle PIERRE : Oui. Simplement pour effectivement saluer cet état de fait. Et vous vous êtes visiblement aperçus que nous avons pu, pendant le mandat, récupérer un grand nombre de subventions. — Vincent SAULNIER n'arrêtait pas de dire qu'on ne faisait pas le travail. Mais c'était vraiment faux.

Monsieur le Maire : Non, mais c'est peut-être parce que nous étions opposants. Aujourd'hui, on fait le constat que vous avez fait, effectivement, un certain nombre de choses. On n'a jamais dit le contraire.

Gaëlle PIERRE : Ah oui. D'accord. Donc on a le droit de dire n'importe quoi parce qu'on est ...

Monsieur le Maire : On a peut-être grossi un peu le trait à un moment donné. Vous n'avez peut-être pas bien écouté.

Gaëlle PIERRE

Oui. Oui. Bien sûr (rires).

Monsieur le Maire : Mais, en tout cas, les résultats sont là. Les services que j'associe, je pense que les services sont essentiels dans ces rouages. Donc, en tous les cas, merci à eux.

MONSIEUR LE MAIRE demande s'il y a d'autres observations et fait procéder au vote. La délibération est adoptée à l'unanimité.

26_09_21 **PERSONNEL_DELIBERATION PRENANT ACTE DE LA TENUE DU DEBAT OBLIGATOIRE RELATIF A LA PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE**

Laure-Anne DARON : Dans le cadre de son programme de rénovation des équipements sportifs, la collectivité engage la rénovation et la mise aux normes des équipements couverts du complexe sportif de Ker Lann. Les travaux consistent à la mise aux normes de l'accessibilité mais aussi de l'électricité. L'amélioration des consommations énergétiques est aussi traitée notamment vers la mise en place d'éclairages LED et de détecteurs de présence sur l'ensemble des bâtiments. L'isolation thermique des vestiaires a été renforcée. En parallèle, des changements de menuiserie ont été réalisés, des reprises de peinture et de l'étanchéité effectuées afin d'améliorer le confort d'accueil des usagers. Cette opération a aussi pour objectif d'améliorer la qualité de ces installations pour les pratiques sportives, notamment le badminton, par la mise en place d'occultants dans le gymnase A, le changement du sol et la création de dix terrains dans le gymnase B, une rénovation complète de la salle annexe permettant la mutualisation en salle d'activité, salle de réunion, en espace de convivialité. Afin d'accompagner le financement de cette opération, il est proposé de solliciter une subvention auprès de la Fédération française de badminton au titre du dispositif « Pacte ». Ce projet répond aux conditions d'éligibilité fixées dans le cahier des charges défini par la Fédération. Donc vous avez le détail des travaux et des ressources prévues. Donc nous demandons 40 000 euros auprès de la Fédération française de badminton. Je vous demanderais de bien vouloir autoriser Monsieur le maire à solliciter l'octroi d'une aide financière pour le projet relatif à la rénovation de ses équipements sportifs répondant aux exigences de la Fédération française de badminton et de signer tout document relatif à l'octroi de cette aide.

MONSIEUR LE MAIRE demande s'il y a des observations et fait procéder au vote. La délibération est adoptée à l'unanimité.

26_09_20 SPORT - DEMANDE DE SUBVENTION_ FÉDÉRATION FRANCAISE DE FOOTBALL_ CONSTRUCTION D'UN FOYER À PROXIMITÉ DU TERRAIN SYNTHÉTIQUE DE FOOTBALL

Laure-Anne DARON : Dans le cadre de son programme de rénovation des équipements sportifs et au regard de la vétusté du foyer actuel utilisé par le football club de Bruz, dans le cadre de ses activités, la collectivité prévoit la construction d'un nouveau foyer à proximité du terrain synthétique de football et la destruction de l'actuel. Cette opération a pour objectif de permettre la tenue de réunion des membres de cette association dans des conditions optimales et aussi d'améliorer la qualité d'accueil de ses pratiquants et spectateurs. Ce bâtiment a été réfléchi en concertation avec l'association et pourra ponctuellement être mutualisé pour d'autres besoins associatifs bruzois. Afin d'accompagner le financement de cette opération, il est proposé de solliciter une subvention auprès de la Fédération française de football au titre du dispositif « fonds d'aide au football amateur ». Ce projet répond aux conditions d'éligibilité fixées dans le cahier des charges définies par la Fédération. Nous demandons une aide de 30 000 euros. Je vous demanderais de bien vouloir autoriser Monsieur le maire à solliciter l'octroi d'une aide financière pour le projet relatif à la construction d'un foyer répondant aux exigences de la Fédération française de football, à solliciter l'autorisation de démarrage des travaux avant l'octroi définitif de cette aide et à signer tous documents relatifs à l'octroi de cette aide.

MONSIEUR LE MAIRE demande s'il y a des observations et donne la parole à Monsieur SALMON.

Philippe SALMON : Oui, vous nous avez donc présenté, on a voté, on votera d'ailleurs aussi pour cette délibération. Par contre, je me pose la question, parce que ça fait beaucoup d'aides demandées, en particulier à la Fédération française de football, quelles sont nos chances d'obtenir effectivement ces subventions ? Est-ce que vous avez une idée ? Vous êtes sûrs de pouvoir les obtenir ? Je sais bien qu'on lance toujours une bouteille à la mer, et qu'on ne sait pas toujours ce qui va arriver, mais je voudrais avoir une idée un petit peu de ce à quoi on peut s'attendre.

Laure-Anne DARON : Alors aujourd'hui, pour ce qui est du badminton, les 40 000 euros sont assurés. Pour ce qui est du foot, en fait, c'est venu d'une proposition de la Fédération de foot qui nous a dit que nous pouvions solliciter ces aides. Donc effectivement, à ce jour, je ne peux pas vous garantir qu'on va toutes les avoir, mais on devrait en avoir au moins une partie. Voilà. À quelle hauteur ? Je ne peux pas vous répondre. En fait, c'est un dossier

Sylvie BRIEND : Bonsoir. Nous abordons maintenant le débat obligatoire qui est relatif à la protection sociale complémentaire de nos agents. Ce débat intervient dans le cadre de la réforme de la protection sociale complémentaire dans la fonction publique territoriale. En effet, la réglementation prévoit que dans les six mois suivant le renouvellement général des assemblées délibérantes, un débat doit être organisé sur les garanties accordées aux agents en matière de protection sociale et complémentaire. Donc je rappelle que cette protection comporte deux volets, la santé et la prévoyance, et le rapport qui vous a été transmis, vous avez pu prendre connaissance avec les documents du conseil municipal, présente le cadre réglementaire et la situation actuelle de notre collectivité, ainsi que les perspectives d'évolution de la participation de l'employeur.

Donc je vais faire un petit rappel. Je précise que pour la prévoyance, la Ville a opté pour un contrat collectif qui est porté par le CDG35, avec une adhésion facultative. Actuellement, 131 agents bénéficient de la participation qui est de 25 euros par mois.

En revanche, en santé, nous avons, enfin la Ville avait privilégié la labellisation. La santé, c'est ce qu'on appelle communément la mutuelle complémentaire. Donc la Ville avait privilégié la labellisation pour préserver justement la liberté de choix des agents. Et actuellement, 59 agents perçoivent la participation de 15 euros par mois. Alors l'enjeu est important actuellement puisqu'il s'agit à la fois de contribuer à la protection de nos agents face aux dépenses de santé et aux risques liés à l'incapacité de travail, et de prendre en compte les évolutions réglementaires qui vont nous conduire à faire évoluer notre dispositif, notamment en matière de prévoyance, d'ici au 1er janvier 2029, à savoir une participation de l'employeur à hauteur de 50 % du montant de la cotisation. Je vous donnerai les détails si vous le souhaitez ensuite. Donc ce débat doit nous permettre de partager l'état des lieux et les perspectives et d'échanger sur les orientations que la collectivité pourrait retenir dans les prochaines années. Je précise que ce débat ne donne pas lieu à un vote. Il s'agit simplement de prendre acte de sa tenue conformément à nos obligations réglementaires. Le rapport ayant été communiqué en amont et présenté en commission, je vous propose que nous ouvrons directement le débat, puis que chacun puisse, s'il le souhaite, formuler ses observations ou poser ses questions. J'essaierai, dans la mesure du possible, de vous répondre.

Monsieur le Maire donne la parole à Madame DIAZ.

Marion DIAZ : Oui, merci. La participation de la Ville à la protection sociale complémentaire de ces agences s'inscrit dans un contexte plus large d'évolution de notre système de santé. Depuis plusieurs années, certains remboursements de la sécurité sociale diminuent tandis que les cotisations des complémentaires santé augmentent. Ces évolutions interrogent sur la place croissante des couvertures complémentaires dans l'accès aux soins, mais aussi sur leurs conséquences pour les ménages aux revenus les plus modestes.

Elles nous invitent également à nous rappeler les fondements de notre modèle de protection sociale. En 1944, le Conseil national de la résistance qui réunissait les représentants de toutes les grandes sensibilités politiques engagées dans la résistance, des communistes à la droite républicaine, ainsi que des organisations syndicales adoptaient un programme commun qui prévoyait notamment la création d'un système complet de sécurité sociale. Malgré leurs divergences politiques, ces membres s'étaient accordés sur la nécessité de construire un système de protection collective destiné à garantir à chacun les moyens d'existence face aux accidents de la vie. Cette ambition a contribué à la création de la sécurité sociale en 1945.

Nous souhaiterions une même convergence transpartisane qu'à l'époque concernant la protection sociale complémentaire de nos agents. Les évolutions réglementaires nous donnent l'occasion d'examiner les dispositifs mis en place par notre collectivité et les orientations que nous souhaiterions prendre pour les amener à venir. La participation de la Ville représente un enjeu important pour l'accès aux soins et le pouvoir d'achat de ses agents, mais aussi pour l'attractivité de notre collectivité en matière de recrutement comme de fidélisation des agents. Sur le volet santé, il nous semble donc nécessaire d'engager une réflexion sur une augmentation de la participation de la Ville tout en préservant la liberté des agents dans le choix de leur mutuelle.

La modulation de cette participation selon le quotient familial nous semble d'ailleurs une piste intéressante pour mieux prendre en compte la situation des agents aux revenus les plus modestes, et de leur situation familiale. Elle ne doit pas être écartée, à notre avis, a priori, mais étudiée notamment au regard de ses modalités de mise en

œuvre et des conséquences pour les services.

Concernant la prévoyance, les évolutions réglementaires qui vont rendre obligatoire au plus tard en 2029 une participation employeur à hauteur de 50 % constituent une avancée importante en matière de protection de tous les agents. A Bruz, la municipalité précédente avait d'ailleurs anticipé ces évolutions en proposant aux agents une participation allant au-delà des obligations réglementaires portées à 25 euros par mois et par adhérent, contre un minimum obligatoire de 7 euros. Aujourd'hui, cette participation pourrait déjà représenter environ 50 % de la cotisation de certains agents, notamment ceux dont les salaires sont les plus modestes. Il serait intéressant de pouvoir le vérifier et de mesurer ces évolutions qui restent à engager. Nous souhaiterions que la Ville conserve cette même philosophie et continue d'aller au-delà des seules obligations réglementaires en matière de protection sociale des agents.

C'est aussi cela, être un employeur responsable, proposer une couverture protectrice tout en veillant à ce que son coût reste accessible à tous et notamment ceux dont les revenus sont les plus modestes. A titre d'exemple, Rennes et Rennes Métropole prennent en charge 70 % de la cotisation de prévoyance des agents dont le salaire brut mensuel est inférieur ou égal à 1950 euros, contre 50 % pour les autres agents, selon le dispositif mis en place en 2025. Cette possibilité de moduler la participation employeur en fonction des revenus pourrait également être étudiée à Bruz. Pourriez-vous d'ailleurs nous dire quel est le montant actuel moyen de la cotisation de prévoyance des agents et quelle part est effectivement financée par la Ville selon leur niveau de rémunération ? Nous ne connaissons aujourd'hui que le montant de participation de la Ville qui est fixé à 25 euros mais nous ne savons pas combien ça représente dans le montant moyen de cotisation. Quelle est cette échéance de l'actuelle convention de prévoyance avec le CDG35 ? Et quelles méthodes et quels calendriers de concertation avec les représentants du personnel sont envisagés d'ici 2029 pour revoir nos engagements ?

Un temps de présentation et de débat sur les différentes orientations possibles et différents scénarios pourrait-il également être organisé en conseil municipal afin que nous puissions y contribuer ? Plus largement, le soutien au pouvoir d'achat et l'amélioration des conditions de travail doivent rester des priorités de notre politique des ressources humaines. Dans ce contexte, notre groupe soutient la mobilisation des agents de la fonction publique qui seront en grève le 29 septembre pour défendre leurs salaires et leurs conditions de travail.

Sylvie BRIEND : Oui, je vous remercie. Effectivement, il y a plusieurs choses dans votre intervention. Je vous remercie pour le rappel historique sur la création de la Sécurité sociale. Nous sommes, nous aussi, très attentifs au bien-être de nos agents et de la préservation de leur santé. Vous avez noté quelque chose sur lequel je ne peux être que d'accord avec vous : l'attractivité de la collectivité est quelque chose d'important. Le maintien du pouvoir d'achat aussi des agents de la collectivité. Vous avez rappelé la participation de la Ville est de 25 euros pour la prévoyance. Elle est calculée sur un texte et un pourcentage fixé par la loi. Donc, de toute façon, pour l'instant, elle est à 25 euros. Donc, nous avons effectivement comme délai le 1er janvier 2029. Et nous allons mettre en place un groupe de travail en concertation avec les partenaires sociaux, avec le nouveau CST qui sera élu en décembre 2026. Et justement, au sein de ce groupe de travail, toutes les propositions pourront être étudiées. Et puis ensuite, on en débattera et en commission RH et éventuellement en conseil municipal. Donc, il n'y a pas de souci. Si vous le souhaitez, vous pourrez être associés à ce groupe de travail. Merci. Là.

Monsieur le Maire : Merci. Y a-t-il d'autres remarques ? D'autres observations ? Voilà, c'est important pour, comme vous l'avez évoqué, pour l'ensemble de nos agents, la protection, la prévoyance. Voilà, je pense que, comme l'a dit Madame BRIEND, on va se donner un temps nécessaire de travail. On peut vous y associer, bien entendu. Et puis, on regardera ce qui est possible dans notre domaine. On ne fait jamais assez dans ce domaine, mais en tous les cas, on regardera ça avec attention. C'est important. Merci. Nous avons une délibération suivante ? Non, il n'y a pas de vote.

Sylvie BRIEND : il n'y a pas de vote. C'est juste un débat. Et donc, on prend acte que le débat a bien eu lieu.

Monsieur le Maire : On aura l'occasion d'en reparler, pour l'ensemble des équipes. Et je retiens que vous soutenez

le mouvement du 29, c'est ça ? Je l'ai bien entendu.

26_09_22 PERSONNEL_ SUPPRESSIONS ET CREATIONS DE POSTES ET MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Sylvie BRIEND : C'est une délibération avec des décisions qu'on retrouvera régulièrement. Donc, plusieurs directions sont concernées : la direction de l'éducation, je ne vais pas toutes vous les redonner, la direction de l'éducation au service école, la direction des infrastructures - espace public, logistique en réception, la salle de spectacle du Centre culturel Le Grand Logis, et également la direction des infrastructures - espace public et des services des espaces verts. Donc, ces suppressions de postes et ces créations de postes interviennent soit après des départs en retraite des agents, soit suite à des admissions et des réussites au concours de certaines personnes. Donc, vous pouvez lire. Ce sont des délibérations très classiques. On supprime le poste de l'agent qui part en retraite et on recrée un poste permanent. Alors donc, il y a toujours un petit décalage entre la date de création et la date effective du départ en retraite. Et là, c'est pour ça que vous pouvez voir que toutes les créations de postes sont au 1er octobre 2026. Alors que les agents, les départs ou les admissions vont s'échelonner d'ici le début de l'année 2027.

MONSIEUR LE MAIRE demande s'il y a des observations et donne la parole à Madame DURAND

Marie-Pierre DURAND : Nous souhaitons profiter de cette délibération pour saluer le travail et le professionnalisme de Laurent Fossé, qui s'en va, qui quitte la salle de spectacle du Grand Logis, qui quitte la direction. Depuis plusieurs années, la salle de spectacle ne désemplit pas. Il a su amplement satisfaire son public en proposant une programmation riche et variée : du théâtre, bien sûr, de par sa spécialité, mais aussi en musique, en danse, en cirque, en art visuel. Il connaissait bien son public. Il était attentif au retour des spectateurs, tout en imprimant sa marque de fabrique. Il a su donner une nouvelle vigueur à la semaine du cinéma britannique et faire du lieu, de l'espace du Grand Logis, un espace convivial où on a plaisir à se retrouver. Il a donné de la consistance au week-end buissonnier que nous avons initié ensemble. Moment de fête, de joie, de spectacle dans différents coins de la ville. Sortir de la salle de spectacle pour offrir la culture, hors des murs, pour s'approcher des publics qui, parfois, n'osent pas pousser la porte. La salle de spectacle du Grand Logis est connue dans la métropole. Elle est un point d'ancrage de notre Ville et rayonne bien au-delà. Nous regrettons vraiment son départ, même si nous savons qu'il est lié à une opportunité professionnelle et personnelle. Après la suppression du poste de direction de la culture en juin dernier, ce départ fragilise encore la dimension culturelle sur notre Ville. Le week-end buissonnier n'apparaît plus dans la plaquette de programmation de la saison 2026-2027. Nous sommes curieux de savoir si l'une des missions de la personne qui le remplacera sera de poursuivre ce rendez-vous des bruzoises et des bruzois, qui prend de l'ampleur, qui est attendu et qui marque le début de la période estivale. Quels sont vos projets à ce sujet ? Maintiendrez-vous le week-end buissonnier ou sera-t-il remplacé par ce festival national du spectacle vivant que vous avez annoncé pendant votre campagne ? Et lequel ? Avez-vous une idée précise sur ce sujet ?

Vous connaissez notre attachement à la culture qui s'offre, qui se partage, qui crée du lien. Vous connaissez notre attachement aux actions culturelles qui développent la rencontre avec les artistes, la connaissance et le lien social. Vous connaissez notre souci de défendre les artistes et les comédiens en leur proposant des lieux de résidence. Nous accueillerons chaleureusement, bien évidemment, la future directrice ou le futur directeur de la salle de spectacle, mais nous resterons attentifs à l'expression de la culture sur notre Ville. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Merci Madame Durand. Tout d'abord, on ne peut que souscrire aux qualités que vous avez mis en avant de Laurent Fossé, puisque nous l'avons recruté il y a 8 ans. Et effectivement, le travail qu'il a accompli au sein de la politique culturelle de la Ville a fait beaucoup d'émules. Et c'est vrai qu'aujourd'hui, le Grand Logis est une place culturelle reconnue de la métropole. Je pense qu'il y a largement contribué. On regrette son départ, mais comme vous l'avez dit, il y a une concurrence sur laquelle c'est difficile de rivaliser, puisqu'il va se rendre à Saint-

Malo et demeurant en lui-même à Saint-Malo, c'est un projet artistique important pour lui. En tous les cas, on le regrette. Maintenant, c'est la vie de la collectivité. Et je sens dans vos questions comme une inquiétude, mais il n'y a pas d'inquiétude. Vous dites que vous êtes attachés à la culture, comme si nous, on ne l'était pas. Donc je vous rassure, on l'est tout autant que vous. Là, aujourd'hui, nous sommes dans une phase de recrutement. Et ce qui est intéressant, d'ailleurs, dans cette phase de recrutement, c'est que nous avons d'excellents candidats et candidates. Peut-être parce que, justement, ce Grand Logis a séduit au-delà des frontières. Et nous avons eu des candidatures, on va dire, hors département. Et ça, c'est intéressant, avec beaucoup de qualités et beaucoup de compétences. Donc, rassurez-vous, je ne sais pas. Je sais que le recrutement n'est pas une science exacte. Mais en tout cas, on fera tout pour retrouver un successeur ou une successrice à Laurent Fossé, et qu'on gardera, bien sûr, autour du Grand Logis, la place qui est la sienne. D'autre part, sur le week-end buissonnier, je vais peut-être laisser Mme VITTER répondre.

Emilie VITTER : Oui, bonsoir. Bonsoir, madame Durand. Bonsoir, tout le monde. Merci, effectivement, pour l'éloge que vous avez fait de Laurent Fossé, que je ne peux que valider, effectivement, pour avoir travaillé quelques mois à ses côtés. Donc je vous rassure, comme monsieur le maire, le recrutement est en bonne voie, avec de très bons candidats, et on a confiance en la suite. Par rapport au week-end buissonnier, effectivement, nous ne l'avons pas mis dans la plaquette, car nous étions en train de réfléchir avec Laurent Fossé sur le format que nous souhaitions lui donner. Vous n'êtes pas sans savoir que la canicule a fait beaucoup de mal, puisque vous étiez aussi concernés lors de la fête de la musique. Donc en fait, on réfléchissait seulement à la période la plus propice pour faire cet événement et aussi de chercher des lieux pour aussi permettre aux agents de mutualiser aussi leur travail et éviter de les faire courir un peu partout, peut-être, dans la ville. Voilà, c'est en cours. Et avec le ou la successrice de monsieur Laurent Fossé, ce sera un travail que nous allons mener.

Monsieur le Maire : Et pour répondre plus précisément, effectivement, le week-end, mais en tout cas, le week-end buissonnier avait du succès. Donc, nulle intention de notre part de le supprimer, mais comme l'a dit Mme Vitter, plutôt une adaptation qui était en réflexion avec Laurent. C'est pour ça qu'on ne l'avait pas indiqué dans la plaquette. Mais comme je me souviens, à une époque, vous n'aviez pas indiqué les pratiques amateurs. Donc voilà, une plaquette, c'est une plaquette. Mais une saison culturelle, c'est un ensemble. Et aujourd'hui, on sera en mesure de donner les informations quand elles seront validées. Mais en tout cas, notre intention, ce n'est pas de supprimer des événements. Vous avez parlé du festival. C'est quelque chose qu'on voulait construire avec Laurent. On construira avec la nouvelle personne qui sera sur place. Donc c'est, en tous les cas, aucune crainte sur notre attachement à la culture et sur la vitalité culturelle qu'on veut mettre en place au sein de la Ville. Elle n'est pas exclusive à vos majorités, rassurez-vous !

Marie-Pierre DURAND : Oui, en sachant, je précise quand même que la culture, là, on parle, ils'agit de Laurent Fossé et du Grand Logis, de la médiathèque. Pour moi, la culture, ce n'est pas uniquement la salle de spectacle.

Monsieur le Maire : On a parlé de la salle de spectacle parce qu'on a parlé de Laurent Fossé. Mais bien sûr, le Grand Logis, c'est la salle de spectacle, et la médiathèque, bien entendu.

Marie-Pierre DURAND : Par contre, je voudrais juste poser une question. Ce festival national, en fait, c'était... Vous avez une idée ? Vous avez une idée dans votre tête derrière ? Vous avez des propositions ?

Monsieur le Maire : On avait des idées, mais on voulait surtout avoir des idées aussi construites avec la personne qui était en charge de la culture. Et en l'occurrence, c'était Monsieur Fossé. On avait déjà eu cette idée-là il y a plus de six ans. Bon, on avait voulu remettre ça sur nos réflexions. Bon, il part, mais voilà, on va avancer. Et puis, comme je vous l'ai déjà dit, dans le domaine culturel comme ailleurs, quand il y a un certain nombre de manifestations ou de moments culturels qui sont de qualité, je reprends l'exemple de la semaine du cinéma britannique, là aussi, qui est bien ancrée dans l'espace culturel de Bruz, va perdurer avec un fonctionnement un petit peu différent puisque Laurent va partir à la fin du mois. Mais en tous les cas, tout a été, je ne suis pas sous le contrôle de Mme Vitter, tout

a été mis en place pour que ce menu cinéma britannique soit mis en place. Parfaitement. Voilà. Merci.

Marie-Pierre DURAND : Il y a quelques années, quand même, il existait un Festival du film d'animation, qui était un festival national.

Monsieur le Maire : Mais vous savez, quand on a évoqué le Festival national, c'est justement pour donner encore un rayonnement plus fort aux Grand logis. On a perdu, bon, vous connaissez un peu les circonstances, ce Festival national. Et on se dit, si on a eu un Festival national à Bruz, il n'y a pas de raison que demain, on ne retrouve pas quelque chose de similaire. Alors, il faut y encore trouver la thématique, il faut trouver un peu, on va dire, l'esprit qu'on veut mettre autour de ça et l'esthétique culturelle qu'on veut bien y avoir. Donc ça, ça peut se construire simplement qu'avec la personne qui sera en charge de la salle de spectacle. Donc là, pour l'instant, on est en phase de recrutement. On aurait préféré ne pas recruter, mais bon, Laurent, comme vous l'avez dit, a trouvé une très belle opportunité sur Saint-Malo. Aujourd'hui, on recrute et avec cette personne, on travaillera sur cette notion de Festival national, parce que je pense que Bruz, deuxième ville de la métropole, mérite d'avoir un rayonnement national, au moins sur une semaine, sur un week-end. Mais on vous associera à la réflexion, ce n'est pas exclusif. Voilà.

Marie-Pierre DURAND : Avec plaisir. Mais par contre, je rappelle quand même que ce festival du film d'animation national, c'est un petit peu vous qui l'avez fait partir..

Monsieur le Maire : Alors, je vous réexpliquerai la genèse de cette affaire, mais ce n'est pas tout à fait ça, puis on ne va pas ennuyer le public avec ça, c'est plutôt vous qui avez souhaité le récupérer pour des raisons qui sont bien précises, mais j'aurai l'occasion de vous les préciser si nécessaire.

MONSIEUR LE MAIRE demande s'il y a d'autres observations et fait procéder au vote. La délibération est adoptée à l'unanimité.

Monsieur le maire : Avant de clôturer ce conseil, j'ai deux informations à vous donner.

D'abord, première information, vous avez sur votre table, je pense, l'ensemble des dates des conseils municipaux, voilà, et ainsi que les commissions, et puis vous avez même des vacances, c'est en vert, voilà. Je rappelle aussi qu'il y a quand même des dates importantes, qui est la date du 18 avril, ainsi que celle du 2 mai, ce sont les élections présidentielles. Probablement, très peu de temps après, il y aura des législatives, et donc je vous invite tous à éviter de partir en week-end pendant ces périodes-là. On aura besoin de vous et aussi d'autres bruzoises et bruzois pour compléter les bureaux de vote qui sont aujourd'hui, Madame BRIEND, deux de plus, c'est ça ? On a deux bureaux supplémentaires compte tenu de l'évolution de la population.

Et j'ai une autre information pour terminer ce conseil. Je vous informe que j'ai décidé de mettre fin au détachement de Monsieur Hervé-Pierre MALTRUD, attaché principal sur l'emploi fonctionnel de directeur général des services. Monsieur Hervé-Pierre MALTRUD était détaché sur cet emploi depuis le 22 juin 2023, par arrêté du 5 juin 2023. La présente information est faite dans les conditions prévues par l'article L. 544-1 du Code général de la fonction publique. Cette mesure prendra effet au plus tôt le premier jour du troisième mois suivant la présente information à savoir à compter du 1er décembre 2026. La présente information sera mentionnée au procès-verbal de la séance du conseil municipal et communiquée au Président du centre de gestion des dividendes. Voilà, je vous remercie.

Monsieur le maire donne la parole à Madame PIERRE.

Gaëlle PIERRE : Oui. S'il vous plaît. À propos de septembre Turquoise, nous aimerions faire une intervention ? Donc nous souhaitons saluer votre initiative pour mettre en valeur Septembre Turquoise. La prévention des cancers gynécologiques n'est en effet pas suffisamment mise en avant. Et les opérations de dépistage des cancers sont primordiales pour détecter la maladie à un stade précoce et permettre une guérison dans les meilleures conditions. Plus largement, nous souhaitons rappeler que la lutte contre le cancer concerne toutes et tous qu'il s'agisse de

cancers féminins, masculins ou ceux qui touchent les enfants. Nous pouvons néanmoins regretter la portée réelle de cette campagne de sensibilisation en absence d'animations ou d'opérations concrètes organisées dans la ville, au-delà des affiches et de quelques mots dans les supports de communication de la commune. Concernant le cancer en général, la situation est très préoccupante. Qu'il touche les femmes, les hommes ou les enfants, il bouleverse chaque année la vie de millions de personnes et de leurs proches. Le cancer constitue la première cause de mortalité prématurée en France et la deuxième cause de décès dans le monde, avec près de 10 millions de morts par an. On estime que 3,8 millions de personnes en France vivent avec un diagnostic de cancer et en 2023, ce sont 433 000 nouveaux cas qui ont été diagnostiqués. Un nombre qui a doublé depuis 1990, selon Santé Publique France. Certaines causes sont bien connues. Tabac, alcool, sédentarité et surpoids sont identifiés comme des facteurs de risque sérieux. Mais les alertes liant cancer et exposition environnementale se multiplient, et en particulier le lien entre cancer et l'exposition aux pesticides et autres produits phytosanitaires, y compris chez les enfants, qui peuvent être exposés dès la grossesse.

Il est donc fondamental, au-delà des opérations de sensibilisation, d'agir en tant qu' élu pour réduire fortement l'exposition de nos concitoyens à ces poisons et prévenir autant que possible de futurs cancers. Pourtant, cet été, et au mépris des indices toujours plus concordants qui se multiplient et montrent l'implication des pesticides dans la multiplication des cancers, les sénateurs et députés ont voté pour la loi dite « d'urgence agricole ». Cette loi défend un modèle agricole productiviste gourmand en produits phytosanitaires et réautorise l'usage de pesticides jugés particulièrement dangereux pour l'homme et la biodiversité. Ces substances qui contaminent la flore, la faune, l'air que nous respirons et l'eau que nous buvons ne sont pas sans conséquence sur notre santé. Dans le cadre des élections sénatoriales organisées dimanche et du renouvellement des sièges, les élus municipaux, grands électeurs que nous sommes, ont une occasion concrète d'agir contre la multiplication des cancers en soutenant des candidats et des partis qui se sont exprimés contre cette loi dangereuse pour le vivant et défendent une autre agriculture respectueuse de la nature. Sur les quatre sénateurs et sénatrices d'Ille-et-Vilaine, deux ont voté en faveur de la loi d'urgence, deux ont voté contre, trois sur quatre se représentent. Pour nous, élus de la minorité au Conseil municipal, le choix est clair. Dimanche, nous, élus locaux, ne voterons pas pour des sénateurs qui mettront en danger la santé de nos administrés et la biodiversité. Nous serons également mobilisés la veille pour la grande marche organisée à Rennes et partout en France le 26 septembre en faveur de la défense du climat et du vivant. Je vous remercie.

Sylvie BRIEND : Alors, je retiendrai de votre intervention la première partie qui concerne Septembre Turquoise. Nous avons souhaité nous associer à ce dispositif, mais nous n'en avons pris connaissance qu'au début de l'été. Donc, on a agi un petit peu dans l'urgence. Il était prévu l'intervention d'un médecin. Connaissant les emplois du temps du médecin, ça a été difficile de trouver un créneau. Nous allons nous associer aussi au dispositif Octobre Rose. Donc, vous allez être dépositaire d'un petit ruban rose aussi au mois d'octobre. Je rappelle que les petits rubans ont été fabriqués gracieusement par l'association Petit Cadeau Bonheur. Alors, l'année prochaine, nous avons déjà pris contact avec la Ligue contre le cancer et puis les hôpitaux, entre autres Eugène Marquis. Et ce sera l'occasion de faire une journée de prévention, d'information un petit peu plus développée que cette année. Donc, voilà, mais je vous remercie. J'apprécie personnellement de vous voir avec un ruban bleu. Je vous remercie beaucoup.

Monsieur le Maire : On apprécie un peu moins quand vous faites campagne au sein du conseil, mais ça c'est un autre sujet.

MONSIEUR LE MAIRE clôt la séance et souhaite une bonne soirée à l'assemblée.

La séance du Conseil municipal est levée à 20h15.

Jean-René HOUSSIN, Maire



Vincent BENJAMIN, Secrétaire